

Le projet **AGIR 14 Plus** fait suite au projet AGIR 14, initié en 2018 sur le département du Calvados.

Il a été retenu en 2020 lors de l'appel à projets « **Intégration Professionnelle des Réfugiés** » lancé dans le cadre du fonds d'expérimentation du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences).

🔧 **Budget** : 1,2 millions d'€uros, dont un financement de 763 828 €uros au titre du PIC

🔧 **Durée du projet** : 3 ans, de juillet 2020 à juin 2023

Les partenaires techniques et financiers :

la Région Normandie, les services de l'Etat, le Département du Calvados, les OPCO, Pôle emploi, l'OFII, l'Inprep, le rectorat, FTDA, l'ARS, les OPCO, les organisations professionnelles, les communautés de communes, les chambres consulaires,...

Pour plus d'informations sur le dispositif AGIR 14 PLUS :

🔧 Sur le site de CALMEC :
www.calmec.fr/agir-14-plus

🔧 **Contact** :

CALMEC, porteur du consortium
Claire YONNET
Tél : 02 31 39 39 04
c.yonnet@calmec.fr



Pour l'intégration des réfugiés dans le Calvados

Dispositif **AGIR 14 Plus** :

Accompagnement Global pour l'Intégration des Réfugiés dans le Calvados

Les membres du consortium, porteur du projet AGIR 14 Plus :



Objectif :

Favoriser l'insertion professionnelle des BPI en apportant une réponse coordonnée en termes d'accès à l'emploi, à la formation et au logement

Cible :

350 Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), réfugié et protection subsidiaire, accompagnés sur 3 ans

Territoire :

l'ensemble du Calvados

Quels sont les prérequis pour entrer sur AGIR 14 + ?

- ⚙️ BPI en structure d'hébergement ou venant d'accéder au logement et suivi par un travailleur social.

- ⚙️ Avoir suivi la formation CIR

Comment prescrire sur AGIR 14 Plus ?

Via la plateforme numérique dédiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agir14plus>

Le parcours du BPI dans AGIR 14 Plus

